



Règlement intérieur ASBR Volley-Ball 44

Préambule

« Être tous moteurs, tous acteurs. »

Cette phrase incarne l'état d'esprit de l'ASBR Volley-Ball 44. En rejoignant le club, chaque licencié(e), entraîneur(e), dirigeant(e), bénévole ou parent devient un représentant des valeurs, des couleurs et de l'image de l'ASBR, sur le terrain comme en dehors.

L'ASBR Volley-Ball 44 est bien plus qu'une structure sportive : c'est un collectif fondé sur le respect, le vivre ensemble, la jeunesse, l'engagement. Chacun contribue, par son comportement, son attitude et son investissement, à faire vivre ces valeurs et à construire un environnement sain, bienveillant et ambitieux pour tous.

Porter les couleurs du club implique donc une responsabilité individuelle et collective. Chaque parole, chaque action et chaque attitude participent à l'image et à la réputation du club. L'engagement au sein de l'ASBR ne se limite pas à la pratique du volley-ball : il repose également sur le respect des autres, des règles, des encadrants, des arbitres, des adversaires et des infrastructures.

Ainsi, la signature du présent règlement intérieur ne constitue pas une simple formalité administrative. Elle traduit l'adhésion pleine et entière aux valeurs, aux engagements et au fonctionnement du club. Elle marque la volonté de chacun d'être acteur de la vie collective et de contribuer positivement à l'esprit et au développement de l'ASBR Volley-Ball 44.

Nos valeurs fondatrices

Respect : Adopter une attitude responsable envers les personnes, les règles, le matériel et l'image du club.

Vivre ensemble : Partager une même passion dans un esprit de solidarité, d'écoute, d'entraide et de convivialité, afin que chacun trouve sa place au sein du collectif.

Jeunesse : Accompagner chaque jeune dans sa construction, aussi bien sportive qu'humaine, en transmettant les valeurs du volley-ball, de la civilité, du respect et de la vie en collectivité.

Engagement : S'investir pleinement, avec sérieux et régularité, dans la vie du club, sur le terrain comme en dehors, en respectant ses responsabilités et ses engagements envers le collectif.

Règlement intérieur

DU JOUEUR / DE LA JOUEUSE

En adhérant à l'ASBR Volley-Ball 44, chaque licencié(e) joueur ou joueuse s'engage à respecter les principes suivants :

1 - Esprit sportif

- Pratiquer le volley-ball dans un esprit de plaisir, de progression et de partage.
 - Faire preuve de fair-play en toutes circonstances.
 - Accepter la victoire comme la défaite avec respect et maturité.
 - Contribuer positivement à la dynamique collective et à l'esprit d'équipe.
-

2 - Respect des personnes et attitude générale

- Saluer systématiquement les entraîneurs, coéquipiers, et/ou dirigeants avant et à la fin de l'entraînement, match ou événement organisé (Le club devient responsable du joueur uniquement une fois que celui-ci s'est présenté à l'entraîneur, à l'encadrant ou au coach.)
 - Adopter une attitude polie, respectueuse et constructive en toutes circonstances.
 - Être exemplaire dans son comportement, sur le terrain comme en dehors.
 - Appliquer le principe : « *fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse* ».
 - Respecter les décisions arbitrales et les consignes de l'encadrement.
 - Offrir un pot d'après match pour les équipes adverses et rester au pot tant que l'équipe adverse est présente.
 - Participer aux déplacements des matchs à l'extérieur (frais ou emmener).
-

3 - Respect du cadre, des règles et des infrastructures

- Respecter le matériel sportif (ballons, filets, poteaux, chaises d'arbitrage, etc.).
- Participer activement à l'installation et au rangement du matériel (avant et après match / avant et après l'entraînement).
- à Domicile : Laisser les gymnases, vestiaires, club house et espaces extérieurs propres et rangés après utilisation (bancs, poubelles, vaisselle, etc.).
- À l'extérieur : Veiller à laisser les lieux propres et en bon état (Vestiaires, bancs etc.).
- Respecter les règles de fonctionnement du club (ponctualité, concentration, usage du téléphone, discipline).
- Arriver en avance : minimum 15 minutes avant les entraînements et minimum 1 heure avant les matchs.
- Si je viens en transport en commun, je m'engage à en informer l'entraîneur.
- Assumer les conséquences disciplinaires en cas de non-respect des règles.

4 - Engagement et vie du club

- Être assidu(e) aux entraînements et aux compétitions.
- Prévenir en cas d'absence dans les délais raisonnables.
- Participer aux actions du club (arbitrage, événements, ventes de tickets de tombola, et de vie associative).
- S'impliquer dans la vie collective et contribuer au bon fonctionnement du club.
- Lorsqu'un joueur est capitaine, il ou elle s'engage à :
 - Être exemplaire en toutes circonstances
 - Représenter son équipe avec responsabilité
 - Assurer le lien entre les joueurs, les entraîneurs et les parents

5 - Comportement général et image du club

- Adopter un comportement exemplaire lorsqu'on représente le club, y compris en tant que spectateur.
- Respecter l'image de l'ASBR Volley-Ball 44 sur, en dehors des terrains et sur les réseaux sociaux.
- Appliquer une attitude responsable et respectueuse dans toutes les situations de groupe ou de déplacement.

6 - Santé, sécurité et substances

- Interdiction de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les installations sportives.
- L'alcool doit être consommé avec modération lors des événements autorisés (pas d'alcool hors événement).
- Interdiction formelle de vendre de l'alcool à des mineurs. *(Si un parent est présent dans la salle et souhaite qu'une boisson alcoolisée soit consommée par son enfant mineur, la commande doit être effectuée exclusivement par le parent. Dans ce cas, le parent assume seul la responsabilité de cette décision).*
- Tout comportement sous l'influence de substances illicites est proscrit.
- Les espaces fumeurs doivent être laissés propres (cendriers vidés, déchets jetés).

7 - Égalité et inclusion

- Le club garantit un environnement inclusif et respectueux.
- Aucune forme de discrimination, harcèlement ou violence ne sera tolérée.

Règlement intérieur DU PARENT (licencié mineur)

En inscrivant son enfant à l'ASBR Volley-Ball 44, le parent ou représentant légal reconnaît son rôle essentiel dans l'accompagnement du jeune sportif et s'engage à respecter les principes suivants :

1 - Rôle éducatif

- Encourager la pratique sportive dans un esprit de plaisir, de respect et de progression.
 - Valoriser l'engagement, l'effort, la régularité et le fair-play.
 - Adopter une attitude bienveillante envers tous les enfants du club (pas d'insulte, de cris sur le bord du terrain).
-

2 - Respect du cadre sportif

- Respecter les décisions des entraîneurs, encadrants, arbitres et dirigeants.
 - Ne pas intervenir dans les choix techniques, la composition des équipes ou les décisions de coaching.
 - Favoriser un climat serein autour des entraînements et des compétitions.
 - S'abstenir de tout comportement ou propos pouvant nuire à l'image du club ou au bon déroulement des activités.
 - Quand je regarde mon enfant pratiquer, je reste dans les tribunes, je n'ai pas à aller sur le terrain sauf si on me le demande.
-

3 - Engagement, organisation et responsabilités

- Être à jour du règlement des cotisations (licence, frais annexes ou autres participations).
- Assumer la responsabilité des sanctions décidées par le club en cas de non-respect du règlement par son enfant.
- En cas de participation à des actions du club (tombola, ventes, etc.), le parent est responsable de la restitution ou du financement des sommes ou tickets non vendus.
- Participer, aux déplacements, événements et pot d'après-match, ainsi qu'aux frais ou à l'organisation des transports.
- Veiller à la ponctualité :
 - Minimum 15 minutes avant le début des entraînements
 - Minimum 1 heure avant le début des matchs

4 - Encadrement de l'enfant et sécurité

- Accompagner et récupérer son enfant à l'intérieur de la salle de sport et s'assurer de sa prise en charge par l'encadrement.
- En tant qu'accompagnateur lors des déplacements (transport en voiture), vous êtes responsable de l'enfant qui vous est confié, dès l'instant où ses parents le déposent et jusqu'au moment où ils viennent le récupérer. En conséquence, un enfant ne doit jamais être laissé seul sur le parking.
- Attendre la présence de l'entraîneur avant de quitter les lieux.
- Si votre enfant vient par ses propres moyens merci d'en avertir en début de saison l'entraîneur.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors de ce cadre de prise en charge.

5 - Communication et vie du club

- Prévenir l'encadrement en cas d'absence ou de difficulté particulière.
- Entretenir un dialogue constructif et respectueux avec le club.
- Contribuer au bon fonctionnement et à l'image positive de l'ASBR Volley-Ball 44.

6 - Rôle du capitaine (si votre enfant est concerné)

Lorsque votre enfant est désigné capitaine, il ou elle occupe un rôle important au sein de l'équipe.

Le capitaine est le porte-parole du groupe et s'engage à :

- Être exemplaire en toutes circonstances
- Représenter son équipe avec responsabilité
- Assurer le lien entre les joueurs, les entraîneurs et les parents

7 - Comportement, sécurité et substances

- Adopter un comportement respectueux et exemplaire lors des entraînements, matchs et déplacements.
- Interdiction de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les installations sportives.
- L'alcool doit être consommé avec modération lors des événements autorisés.
- Interdiction formelle de vendre de l'alcool à des mineurs. *(Si un parent est présent dans la salle et souhaite qu'une boisson alcoolisée soit consommée par son enfant*

mineur, la commande doit être effectuée exclusivement par le parent. Dans ce cas, le parent assume seul la responsabilité de cette décision).

- Toute consommation de substances illicites est strictement interdite dans le cadre du club.

Règlement intérieur DE L'ENTRAÎNEUR / COACH BÉNÉVOLE

L'encadrant bénévole participe activement au développement sportif et humain des licenciés. Il agit dans le respect des valeurs du

club. (Les encadrants salariés sont régis par leur contrat de travail et la réglementation en vigueur.)

1 - Rôle éducatif et sportif

- Transmettre les valeurs sportives et humaines du club.
 - Favoriser le plaisir de jouer, la progression et l'esprit d'équipe.
 - Adapter son encadrement à l'âge, au niveau et aux besoins des pratiquants.
-

2 - Posture, exemplarité et comportement

- Adopter une attitude bienveillante, respectueuse et sans discrimination.
 - Faire preuve d'exemplarité dans son langage, ses décisions et son comportement.
 - Garantir une relation éducative saine avec les joueurs et joueuses.
 - Respecter les décisions arbitrales et l'ensemble des acteurs du jeu.
 - Interdiction de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les installations sportives.
 - L'alcool doit être consommé avec modération lors des événements autorisés (pas d'alcool hors événement).
 - Interdiction formelle de vendre ou d'offrir de l'alcool à des mineurs. Les parents et les entraîneurs sont tenus de veiller au respect de cette règle.
 - Tout comportement sous l'influence de substances illicites est proscrit.
 - Les espaces fumeurs doivent être laissés propres (cendriers vidés, déchets jetés).
-

3 - Sécurité et responsabilité

- Veiller à la sécurité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs.
 - Assurer un encadrement du début à la fin des séances.
 - Prévenir les comportements à risque et alerter le club en cas de difficulté ou de situation préoccupante.
 - S'assurer du bon usage et du respect des installations et du matériel.
 - Veiller à ce que les lieux utilisés soient laissés propres et rangés après chaque activité (bancs, vestiaires, terrain démonté, matériel rangé, etc.).
 - Connaître et appliquer les procédures du club (accueil des mineurs, sécurité, urgences, etc.).
-

4 - Engagement, organisation et transmission des informations

- Préparer et organiser ses séances avec sérieux et régularité.
 - Gérer le groupe avec équité, cohérence et bienveillance.
 - Assurer la transmission de toutes les informations du club aux joueurs et familles (événements, matchs, entraînements, tombola, actions du club, informations diverses).
 - S'assurer de la bonne compréhension et diffusion de ces informations au sein du groupe.
 - Participer activement à la dynamique collective et au projet associatif du club.
 - Contribuer à une image positive, responsable et engagée de l'ASBR Volley-Ball 44 lors des compétitions, déplacements et événements.
 - Prend la responsabilité de transmettre aux joueurs et à leurs parents les informations pratiques ainsi que les documents communiqués par le club (dates importantes, tickets de tombola, etc.).
-

5 - Accompagnement des joueurs mineurs

- Assurer un accompagnement continu des joueurs mineurs du début à la fin de la prise en charge sportive.
- Veiller à leur encadrement jusqu'à la fin effective de la séance ou de la compétition.
- Garantir un cadre sécurisé et structurant tout au long de leur présence dans le club.
- Si les joueurs sont mineurs, les communications (messages, e-mails, etc.) doivent être adressées en priorité aux parents. Une double communication avec le jeune peut être mise en place, mais les parents doivent toujours être informés en premier, puis le jeune.

Règlement DU BÉNÉVOLE

Le bénévole contribue activement au dynamisme, au bon fonctionnement et aux valeurs du club. Par son engagement, il participe à la transmission des valeurs associatives et sportives.

1 - Engagement et rôle au sein du club

En s'investissant au sein du club, le bénévole s'engage à :

- Agir dans l'intérêt du club et dans le respect de ses valeurs.
- Adopter une attitude exemplaire, respectueuse et non discriminatoire envers tous les membres (joueurs, parents, encadrants, adversaires, partenaires).
- Contribuer au bon déroulement des événements, rencontres et actions du club avec sérieux, implication et fiabilité.
- Favoriser une ambiance positive, conviviale et accueillante.
- Respecter les décisions prises par les responsables et le cadre associatif (les membres du bureau ASBR volley-ball 44).
- Représenter le club avec dignité, responsabilité et loyauté.

Le bénévolat repose sur l'engagement libre et volontaire de chacun, dans un esprit de coopération et de solidarité.

2 - Comportement et posture générale

- En tant que bénévole et/ou supporter, adopter en toutes circonstances un comportement respectueux, bienveillant et exemplaire.
 - Respecter les décisions arbitrales ainsi que l'ensemble des acteurs du jeu (joueurs, entraîneurs, arbitres, officiels).
 - S'abstenir de tout comportement agressif, insultant ou déplacé, sur le terrain comme en dehors.
 - Représenter positivement l'image du club, y compris lors des compétitions et événements extérieurs.
-

3 - Santé, sécurité et substances

- Interdiction de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les installations sportives.
- L'alcool doit être consommé avec modération lors des événements autorisés par le club (aucune consommation en dehors de ce cadre).
- Interdiction formelle de vendre ou d'offrir de l'alcool à des mineurs. Les parents et les entraîneurs sont tenus de veiller au respect de cette règle.
- Tout comportement sous l'influence de substances illicites est strictement interdit dans le cadre des activités du club.

Règlement MEMBRE DU BUREAU

Les membres du bureau sont les garants du projet associatif de l'ASBR Volley-Ball 44. Par leur fonction, ils participent à la gouvernance, au bon fonctionnement et au développement du club. Ils incarnent et portent son image, ses valeurs et ses engagements.

1 - Rôle et représentation du club

En tant que membres du bureau, ils s'engagent à :

- Représenter le club lors des rencontres sportives, événements, réunions et manifestations officielles.
 - Porter et transmettre les valeurs de l'ASBR Volley-Ball 44 à l'ensemble des acteurs (joueurs, parents, encadrants, partenaires, institutions).
 - Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire, respectueux et responsable, reflétant l'image du club.
 - Être identifiés comme représentants officiels du club et agir avec loyauté envers son projet associatif.
 - Respecter le devoir de confidentialité : pour le respect du travail, des autres membres, la bonne gestion des dossiers et du calendrier de communication.
-

2 - Comportement et exemplarité

- Faire preuve d'exemplarité dans le langage, les attitudes et les décisions.
 - Respecter l'ensemble des acteurs du jeu et de la vie du club (joueurs, entraîneurs, bénévoles, arbitres, parents, adversaires).
 - S'abstenir de tout comportement pouvant nuire à l'image du club.
 - Appliquer une conduite irréprochable concernant la consommation de substances :
 - Interdiction de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les installations sportives.
 - L'alcool doit être consommé avec modération lors des événements autorisés par le club, et uniquement dans un cadre approprié.
 - Toute consommation ou présence sous l'influence de substances illicites est strictement interdite dans le cadre des activités du club.
 - Interdiction formelle de vendre ou d'offrir de l'alcool à des mineurs. Les parents et les entraîneurs sont tenus de veiller au respect de cette règle.
-

3 - Engagement et participation à la vie du club

- Participer activement aux réunions du bureau et aux décisions collectives.
- S'impliquer dans l'organisation, le suivi et la présence sur les événements sportifs et associatifs du club (matches, tournois, événements, déplacements).
- Être présent régulièrement sur les rencontres sportives afin de représenter officiellement le bureau et assurer un lien avec les équipes.
- Contribuer à la dynamique générale du club par un engagement concret, fiable et régulier.

4 - Communication et transmission des informations

- Assurer la transmission des informations officielles du club vers les différents acteurs (joueurs, parents, encadrants, bénévoles).
- Faire remonter les informations, besoins, difficultés ou alertes aux instances concernées du bureau.
- Garantir une communication claire, structurée et respectueuse dans l'intérêt du fonctionnement du club.
- Participer à la circulation fluide des informations afin d'assurer la cohérence et la bonne organisation du club.

5 - Engagement moral

L'engagement au sein du bureau implique une responsabilité forte envers le club, ses licenciés et son projet associatif.

Chaque membre du bureau agit dans un esprit de coopération, de loyauté et de transparence, au service du collectif et de l'intérêt général de l'ASBR Volley-Ball 44.



**FORMULE D'ENGAGEMENT
ASBR VOLLEY-BALL 44**

En signant cette charte, je reconnais avoir pris connaissance des règles, des engagements et des valeurs du club et je m'engage à les respecter pleinement.

Je m'engage à agir dans l'intérêt du club, à promouvoir ses valeurs : **Respect – vivre ensemble – Jeunesse – Engagement**, et à contribuer positivement à la vie collective de l'ASBR Volley-Ball 44.

Je comprends que mon engagement participe au bon fonctionnement du club, à la sécurité, au bien-être et au développement de l'ensemble de ses membres, et qu'il repose sur le respect mutuel, la responsabilité, la coopération et l'exemplarité.

Tout non-respect du présent règlement ou de la charte pourra faire l'objet d'un examen par le comité de gestion de crise du club, composé du Président, du référent violences et d'une personne neutre désignée par le club, afin d'évaluer la situation de manière objective et adaptée.

À l'issue de cette évaluation, le club pourra prendre des mesures ou sanctions éducatives et/ou disciplinaires proportionnelles à la gravité des faits constatés.

Celles-ci pourront aller d'un rappel au règlement, d'une mesure éducative ou d'une suspension temporaire, jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive du club.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction / Statut : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____